



Rapport d'activité 2019

URPS Orthophonistes

Ile de France

I. L'URPS en 2019 :

1. Les missions de l'URPS :

Sa mission principale est de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional. Elle a aussi pour missions :

- L'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins en vue de l'élaboration du schéma régional d'organisation des soins ambulatoires.
- L'organisation de l'exercice professionnel, notamment la permanence des soins ou des nouveaux modes d'exercice.
- L'élaboration et la mise en œuvre des mesures destinées à améliorer l'aménagement de l'offre de soins sur le territoire et l'accès aux soins des patients.
- Les actions de prévention : veille sanitaire, gestion des crises sanitaires, promotion de la santé et d'éducation thérapeutique.
- La mise en œuvre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens sur les réseaux, les centres de santé, les maisons de santé et les pôles de santé, ou de contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins.
- Le déploiement des systèmes de communication et d'information partagés
- Le programme régional de gestion du risque.
- La mise en œuvre du développement professionnel continu.

2. L'équipe :

L'assemblée générale :

- Anne-Sophie Haderler
- Sylviane Lewik
- Corinne Farges
- Isabelle Marque
- Stéphanie Couesnon
- Raphaëlle Kwantes
- Anne Léon
- Karen Kalfon
- Sarah Degiovani
- Lucie Remillard
- Clément Lamotte

Elle a pour missions :

- D'entendre les rapports sur la situation morale et financière de l'association
- D'approuver les comptes de l'exercice clos
- De voter le budget de l'exercice suivant
- De délibérer sur les questions mises à l'ordre du jour
- De prendre connaissance des décisions du bureau

Le bureau :

Le bureau	
Présidente	Anne-Sophie Hadelier
Vice-Présidente	Sylviane Lewik
Secrétaire	Clément Lamotte
Trésorière	Corinne Farges

II. Les projets menés en 2019 :

1. Accompagner les orthophonistes dans leur projet d'installation libérale :

Les permanences locales d'aides à l'installation

Les permanences locales d'aide à l'installation (PLAI) ont été mises en place en septembre 2018 et se sont poursuivies en 2019. Les membres de l'URPS Orthophonistes ont participé à cette action. Organisées tous les mois dans chaque département francilien, elles ont été pensées pour accompagner les professionnels de santé dans leur projet d'installation libérale.

Les principaux acteurs inscrits dans le parcours d'installation de tout professionnel sont présents pour conseiller et répondre aux questions des participants de manière personnalisée.

Ces acteurs sont : la délégation départementale de l'ARS, CPAM, URPS, et Ordre professionnel (pour les professions qui disposent d'un Ordre).

Cette année, l'URPS Orthophonistes a participé à 9 permanences d'aide à l'installation.

Répartition géographique des permanences d'aides à l'installation :

Paris	Seine et Marne	Yvelines	Haut de Seine	Seine Saint-Denis	Val de Marne	Essonne	Val d'Oise
1	0	2	2	0	3	1	0

2. Représenter la profession :

La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)

La CRSA est un lieu d'expression et de propositions ouverts à l'ensemble des acteurs de la santé (libéraux, hospitaliers, médico-sociaux), ainsi qu'aux usagers du système de santé. Elle a pour but d'aider l'ARS dans ses prises de décision. De plus, elle rend les avis publics sur le Projet Régional de Santé (PRS) et publie chaque année un rapport annuel sur le respect des

droits des usagers. Des débats peuvent aussi être organisés sur les questions de santé de son choix.

En 2019, la Présidente de l'URPS Orthophonistes a participé aux travaux de la CRSA et de ses commissions spécialisées. Elle siège notamment à la séance plénière et à la commission spécialisée « Prévention » de la CRSA en qualité de 1^{ère} suppléante. Elle y a entre autres fait part de l'avis de la profession quant au zonage paru en décembre 2018.

Les Conseils Territoriaux de Santé (CTS)

Composés de l'ensemble des acteurs du système de santé (établissements de santé, établissements médico-sociaux, professionnels libéraux, usagers...), les CTS ont comme mission principale la mise en cohérence des projets qu'ils portent avec le PRS. Les thèmes abordés sont en lien avec les spécificités de chaque territoire.

Au sein de l'URPS, Anne-Sophie Hadelier siège à la CTS91. En 2019, elle a participé à 7 réunions.

3. Favoriser les rencontres et échanges interprofessionnels :

Le séminaire de l'AIUF :

Le 19 juillet 2019, l'AIUF a organisé son tout premier séminaire. Cette journée avait pour ambition d'améliorer la connaissance mutuelle des professions et champs de compétences des uns et des autres.

A la fin de cette journée, 7 thématiques ont été mises en évidence et ont défini les grandes orientations pour les années à venir :

- Se connaître / se reconnaître
- Défendre l'exercice libéral et l'interprofessionnalité
- Faire de la prévention
- Innover
- Communiquer entre nous et vers l'extérieur
- Accompagner, former, être ressource pour les professionnels de santé et les élus des URPS
- Mutualiser, jouer collectif et partager

L'URPS Orthophonistes était représentée par deux élues lors de ce séminaire : Anne-Sophie Hadelier et Stéphanie Couesnon.

La soirée inter-URPS sur l'exercice coordonné :

L'AUIF a organisé pour les élus des URPS une soirée d'information sur les structures d'exercice coordonné, en particulier sur les Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) et les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).

Lors de cette soirée, une quarantaine d'élus dont 4 membres de l'URPS Orthophonistes ont assisté à la présentation de ces deux dispositifs par Madame Béatrice Sevadjian, Directrice du Pôle Ville et Hôpital de l'ARS IDF.

Le colloque « Interprofessionnalité et territoires : vision 2030 » :

En 2019, l'AUIF a organisé son premier colloque sur le thème « Interprofessionnalité et territoires : vision 2030 ».

Aujourd'hui, l'interprofessionnalité occupe une place importante notamment avec le développement des MSP et des CPTS. Face à cette montée en puissance de l'interprofessionnalité, l'AUIF a voulu prendre du recul sur ce sujet et adopter une vision plus prospective à moyen terme. L'enjeu de ce colloque était d'échanger autour de la définition et de la représentation de l'interprofessionnalité avec les différents acteurs de la santé en Ile de France.

Anne-Sophie Haderler a participé au groupe préparatoire en collaboration avec les élus et collaborateurs de l'AUIF., de ce colloque qui s'est tenu le 17 janvier 2020.

Convention de partenariat – Espace Vie :

Le 18 mars 2019, l'URPS Orthophonistes a signé une convention de partenariat avec l'association Espace Vie qui accompagne les patients et assure une prise en charge globale et coordonnée avec l'aide des professionnels de santé. Cette association s'inscrit dans les nouvelles organisations de territoire.

L'objectif de ce partenariat est de participer à des actions communes, déployer la Plateforme Numérique entr'Actes et favoriser l'intégration des orthophonistes libéraux dans les organisations départementales qui se mettent en place en lien avec la Nouvelle Loi de Santé et la stratégie de transformation du système de santé.

4. Développement des outils e-santé :

Cette année, l'ARDOC a déployé auprès de l'ensemble des professionnels de santé libéraux la plateforme Terr-eSanté par le biais de réunions pluriprofessionnelles sur toute la région. L'association a aussi mis en place un groupe de travail e-santé, auquel l'URPS Orthophonistes a participé, sur les utilisateurs référents.

5. Action de sensibilisation

Un bébé, un livre :

« Un bébé, un livre » est une opération de prévention nationale qui se déroule depuis 2011 en Ile de France. L'URPS Orthophonistes participe au financement de cette action avec la Fédération Nationale des Orthophonistes et les syndicats régionaux (le SDOP). Elle est mise en œuvre bénévolement par des orthophonistes de terrain, libéraux et/ou salariés. Les bénévoles vont à la rencontre des parents et des bébés afin de leur offrir un livre neuf choisi par un comité de lecture, accompagné d'une plaquette d'informations sur le développement du langage oral.

Son objectif est de sensibiliser les parents sur la nécessité de parler et de raconter des histoires à leurs enfants afin de développer le langage oral et ainsi prévenir les troubles du langage et de l'apprentissage auxquels les orthophonistes sont confrontés dans leur pratique quotidienne.

Cette année, cette opération s'est déroulée du 18 au 24 novembre en Ile de France.

6. Connaître les orthophonistes de demain :

Enquête auprès des étudiants en 5^{ème} année d'Orthophonie :

Comme les années précédentes en 2019, l'URPS Orthophonistes a questionné les étudiants en 5^{ème} année pour connaître leur futur projet d'installation. Les données recueillies permettent aussi de servir l'argumentaire et ainsi adapter les politiques de santé publique.